

N°FIN/2023/33

Département de l'Yonne

**Communauté de Communes
du Jovinien**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

| | | |
|---|--------------|--|
| Date de convocation : | 15 mars 2023 | Nombre de conseillers communautaires |
| Date d'affichage de la convocation : | 16 mars 2023 | Effectif légal : 49 En exercice : 49 Présents : 39 Votants : 49 |

Séance du 21 mars 2023.

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le mardi vingt-et-un mars deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, dans les Salons de l'Hôtel de Ville, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS:

M. Philippe PETIT, Mme Florence SYLVESTRE, Mme Catherine DECUYPER, Mme Evelyne TRECARTES, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, Mme Christine LEMOINE, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, M. Kévin AUGÉ, M. Richard ZEIGER, M. Mohammed BELKAID, Mme Bernadette MONNIER, M. Bernard MORAINÉ, Mme Michèle BARRY, M. Jean-Yves MESNY, M. Hassan LARIBIA, Mme Elisabeth LEFEVRE, M. Thierry LEAU, Mme Dorothée BRICOUT, M. Nicolas DEILLER, Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Francis BOURSIN, M. Xavier MARQUIS, Mme Olga LIGAULT, Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

M. Didier MOREAU, pouvoir à Mme Isabelle CLAUDET
M. Yannick VILLAIN, pouvoir à Mme Marie-Hélène GOUEDARD
M. Cyril HAGHEBAERT, pouvoir à Mme Christine LEMOINE
M. Dominique AUBERGER, pouvoir à M. Patrice CHASSERY
Mme Frédérique COLAS, pouvoir à M. Nicolas SORET
Mme Laurence MARCHAND, pouvoir à M. Richard ZEIGER
Mme Linda GUEDJALI, pouvoir à Mme Bernadette MONNIER
M. Éric APFFEL, pouvoir à M. Kévin AUGÉ
Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, pouvoir à M. Jean-Yves MESNY
Mme Valérie SUBRENAT, pouvoir à M. Guy BOURRAS

SECRETAIRE DE SEANCE : Kévin AUGÉ

Objet : Tri à la source et à la valorisation des biodéchets - Demande de subvention Fonds Vert (Etat) et Conseil régional de Bourgogne Franche Comté.



FIN/2023/33

Conseil communautaire du
 21 mars 2023

Objet : Tri à la source et à la valorisation des biodéchets - Demande de subvention Fonds Vert (Etat) et Conseil régional de Bourgogne Franche Comté.

La majorité des déchets alimentaires ou de cuisine sont aujourd'hui éliminés dans des décharges ou des incinérateurs, avec le reste des ordures ménagères. Des objectifs de réduction de la mise en décharge ont été fixés, tant au niveau national qu'au niveau européen, à savoir une diminution de 50% de la part des déchets non dangereux non inertes mis en décharge en 2025 par rapport à 2010. Seuls 10% des déchets ménagers et assimilés pourront ensuite faire l'objet d'une mise en décharge en 2030.

La réglementation française et européenne fixe un objectif de généralisation du tri à la source des biodéchets au 31/12/2023. Pour y répondre deux catégories de solutions complémentaires cohabitent : la collecte séparée des biodéchets et la gestion de proximité.

Le Syndicat de déchets du Centre Yonne a mené une étude pour identifier la solution la plus adaptée, dimensionner les besoins d'équipement et d'organisation pour s'assurer d'une mise en conformité rapide et efficace de ses collectivités membres. Le gisement à l'échelle s'élève à 890 tonnes par an (source Etude ECOGEOS - SDCY).

La gestion de proximité d'avère la solution la plus opérationnelle et la moins couteuse pour le périmètre du Jovinien compte tenu des actions déjà mises en œuvre.

Le prévisionnel d'équipement serait le suivant (Source Etude ECOGEOS - SDCY) :

| | Nb de composteurs individuels | Nb de composteurs partagés | Nb de composteurs en établissements |
|-------------|-------------------------------|----------------------------|-------------------------------------|
| CC Jovinien | 1532 | 113 | 26 |

Une étude (réalisée en interne) est en cours pour affiner ces données et dimensionner finement les besoins d'acquisition, de localisation, d'installation et de suivi mais il est proposé de prendre dès maintenant une délibération pour solliciter les subventions nécessaires à la faisabilité de cette mise en conformité. Une enveloppe prévisionnelle a été inscrite au BP 2023 à hauteur de 250 000 € TTC (208 300 € HT) pour l'acquisition de composteurs collectifs permettant de couvrir les besoins de l'ensemble du territoire.

Le plan de financement s'établirait comme suit :

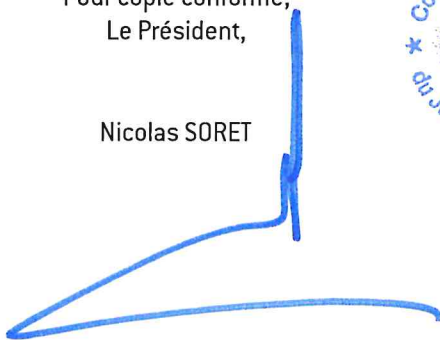
| | Dépenses HT | | Recettes |
|--|--------------|-----------------------------|--------------|
| Acquisition, installation et suivi de composteurs collectifs | 208 300,00 € | Fonds Vert (ADEME/Etat) 55% | 114 565,00 € |
| | | Région BFC 25% | 52 075,00 € |
| | | Autofinancement 20% | 41 660,00 € |
| TOTAL | 208 300,00 € | | 208 300,00 € |

Le conseil communautaire,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,
Pour : 49
Contre : 0
Abstention : 0

AUTORISE le Président ou son représentant à solliciter une subvention au titre du Fonds Vert auprès de l'ADEME (État) ainsi qu'un financement auprès du Conseil régional de Bourgogne Franche Comté,
AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire au dépôt et à l'instruction des demandes,
AUTORISE le Président à engager le projet pour assurer une opérationnalité au 1er janvier 2024 sur le territoire du Jovinien.

Pour copie conforme,
Le Président,

Nicolas SORET



Pour copie conforme,
Le Secrétaire de séance,

Kévin AUGÉ

